

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2025-069

Séance du 22 SEPTEMBRE 2025

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Présents : 18
Qui ont pris part à la délibération : 19
Date de la Convocation : 12/09/2025
Convocation affichée et diffusée le : 12/09/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux septembre, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

PRESENTS : M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, Mme BOURDELEAU Alexandra, Mme BRUYAS Séverine, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, Mme GENEVOIS Annie, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. GAY Richard, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie- Claude, M. JACQUET Alain, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément M. ROCHE Gilles et Mme SOUZY Eva.

ABSENT :

POUVOIR :

Mme MARTIN GAJAC Corinne a donné pouvoir à Mme Pascale GAUTIER-WILL

Mme GONZALEZ Sindy a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Convention Boîte aux lettres Papillon - Ecole

Initialement il avait été envisagé de mettre en place une simple boîte à idée pour améliorer le quotidien des enfants. Après recherche un autre système existe « La boîte aux lettres papillons ». Il ne s'agit plus d'une boîte à idée mais d'une boîte dans laquelle les enfants peuvent s'exprimer et exprimer leur douleur (harcèlement, violences,...). L'adhésion à cette association nationale coûte 250 €/an la première année (comprenant l'installation du matériel) puis 225 € les années suivantes. Les courriers sont récupérés très régulièrement et analysés par des personnes formées et aptes à décoder « les non-dits dans les lettres d'enfant et les interpréter ».

Le conseil municipal à l'unanimité

- Autorise la signature de cette convention
- Prend acte d'une participation de 250 € la première année puis de 225 € les années suivantes
- Charge Monsieur Sylvain Perraud, conseiller délégué à la scolarité, de la mise en œuvre de cette convention

Ainsi fait et délibéré le 22 septembre 2025

Pour extrait conforme,
Le Maire
Frédéric VALLOS

La secrétaire de séance
Sindy GONZALEZ

